

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAITRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE CHISSAY EN TOURAINE (41400)

Adresse: rue Etienne Denis – 41400 CHISSAY EN TOURAINE

OBJET DE LA CONSULTATION :

**CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DANS UN BÂTIMENT EXISTANT**

**RUE ETIENNE DENIS
41400 CHISSAY EN TOURAINE**

Maître d'œuvre :



Dominique MAES
Architecte D.P.L.G.
3, place de l'Eglise
37310 CIGOGNÉ
Tel : 02 47 23 59 59
Port: 06 60 28 95 12
Fax : 02 47 23 84 33
maesd@club-internet.fr

LIEU, DATE ET HEURE LIMITES DE LA CONSULTATION :

Le 4 Novembre 2011 A 12 H 00

**COMMUNE DE CHISSAY EN TOURAINE
RUE ETIENNE DENIS
41400 CHISSAY ENT OURAINE**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DANS UN BATIMENT EXISTANT

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La consultation est lancée suivant une procédure adaptée.
Elle est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P.)

2,2 – Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est Monsieur le Maire de la commune de CHISSAY EN TOURAINE en exercice.

Adresse : Rue Etienne Denis – 41400 CHISSAY EN TOURAINE

2.3 - Maîtrise d'Oeuvre

Dominique MAES, ARCHITECTE D.P.L.G., 3 place de l'Eglise – 37310 Cigogné

2.4 - Décomposition du Marché

Décomposition prévue en une seule tranche.

Les travaux sont composés de 9 lots traités en marchés séparés définis comme suit :

- lot n°01 : GROS ŒUVRE - MACONNERIE
- lot n°02 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE
- lot n°03 : MENUISERIES EXTERIEURES ET MENUISERIES INTERIEURES
- lot n°04 : PLATRERIE - DOUBLAGES - CLOISONS
- lot n°05 : CARRELAGE - FAIENCES
- lot n°06 : PEINTURE
- lot n°07 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
- lot n°08 : PLOMBERIE - SANITAIRE
- lot n°09 : CHAUFFAGE - VENTILATION

2.5 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P. Néanmoins, ils devront signaler au Maître d'œuvre toute erreur ou omission qui aurait pu se glisser dans l'étude du dossier

2.5-1 - Solution de base

Le dossier de consultation comporte 1 seule solution de base.

2.5-2 - Variante

Les entreprises présenteront leurs offres conformément au bordereau de prix.
Elles sont cependant autorisées à présenter toutes les variantes qu'elles jugeront utiles.

2.6 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 9 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Début prévisionnel des travaux 15 DECEMBRE 2011

2.7 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des plis des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.8 - Délai de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement (A.E.)
- le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Bordereau des prix unitaires (B.P.U.)
- Les plans

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

1. Un **acte d'engagement** à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise, accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants.
2. Le **C.C.A.P.**, cahier ci-joint, à accepter sans modification : renvoyer uniquement la page de couverture signée avec la mention manuscrite : lu et accepté sans modification, avec cachet de l'entreprise.
3. Le **C.C.T.P.**, cahier ci-joint, à accepter sans modification : **renvoyer uniquement la 1^{ère} page du CCTP signée avec la mention manuscrite : lu et accepté sans modification, avec cachet de l'entreprise**
4. **Le bordereau du détail estimatif des prix forfaitaires de l'appel d'offres** dûment complété, daté et signé. Les entreprises peuvent présenter en plus une offre plus détaillée au format de l'entreprise.
5. Attestations d'assurances civile et décennale.
6. Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (art.43 du CMP), les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D. 8222-7 et d. 8222-8 du code du travail, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou NOTI2. Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, à défaut, attestation de l'entreprise qu'elle n'est pas en redressement.
7. Lettre de candidature DC1, déclaration du candidat DC2

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Les critères sont affectés des coefficients pondérateurs suivants :

CRITERES	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique de l'offre Qui se décompose comme suit :	60 %
1 -Cohérence du quantitatif (bordereau cadre+devis)	30%
2 – Proposition d'un planning prévisionnel d'intervention	15%
3 - Précisions concernant la qualité des matériels, matériaux et des produits proposés	15%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires ou le bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

L'ensemble des pièces de l'offre sera présenté sous pli cacheté et devra parvenir par **pli recommandé** avec avis postal avant les date et heure limites fixées dans l'appel d'offres, DATE DE RECEPTION DES OFFRES ET NON DATE D'ENVOI, ou contre **récepissé** au secrétariat de la Mairie de CHISSAY EN TOURAINE, avant la date et heure fixées dans l'appel d'offres.

Le pli portera l'adresse suivante :

COMMUNE DE CHISSAY EN TOURAINE
RUE ETIENNE DENIS
41400 CHISSAY EN TOURAINE

De même, il portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES »
CREATION D'INE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
NE PAS OUVRIR

Les dossiers qui seraient remis après les dates et heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au Maître d'Œuvre accrédité par le Maître d'Ouvrage pour répondre aux questions :

**Dominique MAES – Architecte D.P.L.G.
3, place de l'Eglise - 37310 CIGOGNÉ
Tel : 02 47 23 59 59 Fax : 02 47 23 84 33
maesd.ml@club-internet.fr**
